

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 6-10 novembre 2006**

## **PROJETS DE PROGRAMMES DE PAYS**

**Point 7 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2006/7/1**  
22 septembre 2006  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## **PROJET DE PROGRAMME DE PAYS – SÉNÉGAL 10451.0 (2007–2011)**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODD: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

## RESUME

Avec une population d'environ 10 600 000 habitants et un produit national brut par habitant de 670 dollars É.-U. en 2004, le Sénégal est un pays sahélien à faible revenu et à déficit vivrier. Selon l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, le pays se plaçait au 157e rang sur 177 en 2005.

Le programme de pays Sénégal 10451.0 (2007–2011) a été élaboré conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2007–2011), fondé sur le projet du nouveau Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2006–2010).

Malgré des progrès reconnus, le niveau de croissance économique du pays est en deçà des objectifs fixés pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'incidence de la pauvreté au Sénégal reste en effet très élevée, particulièrement en milieu rural (56 pour cent de la population totale) où son niveau atteint 65,2 pour cent et où l'accès aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation demeure limité. Par ailleurs, la majeure partie de la population rurale est fortement dépendante d'une agriculture pluviale de subsistance, sujette à de multiples contraintes (aléas climatiques, catastrophes naturelles et dégradation de l'environnement) et source d'insécurité alimentaire dans plusieurs régions. En outre, les capacités institutionnelles de lutte contre l'insécurité alimentaire méritent d'être renforcées.

Le programme de pays contribuera à la réalisation des sept premiers objectifs du Millénaire pour le développement et répondra aux objectifs stratégiques 2, 3, 4 et 5 du PAM. Il est en outre conforme aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes.

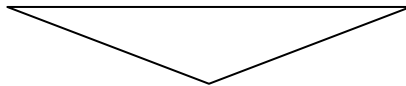
Le présent programme de pays, élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, compte trois composantes fondamentales, qui seront mises en œuvre dans les zones sélectionnées par l'étude d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité: 1) appui aux activités de prévention de la malnutrition; 2) éducation et développement de l'enfant; 3) prévention des crises alimentaires.

La composante Nutrition répond aux besoins indiqués dans le Programme national de renforcement de la nutrition (phase II, 2007–2011) axé sur des activités à base communautaire. La composante Éducation s'inscrit dans le cadre de "l'Alliance du Sahel", qui vise à promouvoir une éducation de base pour tous en mettant en place le "Paquet éducatif essentiel" (PEE). Enfin, la composante Prévention des crises alimentaires permettra aux populations rurales de réduire leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Le renforcement des capacités institutionnelles, aux niveaux central et local, en matière de préparation et de gestion des programmes d'aide alimentaire et de prévention des crises, occupe une place transversale dans le programme de pays afin de guider la stratégie de désengagement progressif du PAM.

Le budget total tient compte des ressources de développement limitées et a été plafonné à 19 998 332 dollars; les ressources disponibles couvrent les besoins d'environ 960 000 bénéficiaires sur cinq années.



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil entérine le projet de programme de pays 10451.0 (2007–2011) proposé pour le Sénégal (WFP/EB.2/2006/7/1), lequel requiert 27 828 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 16 057 377 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il autorise le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## ANALYSE DE LA SITUATION

### Pauvreté

1. Avec une population d'environ 10 600 000 habitants<sup>1</sup> et un produit national brut par habitant de 670 dollars en 2004, le Sénégal est un pays sahélien à faible revenu et à déficit vivrier. Selon l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays se plaçait au 157e rang sur 177 en 2005.
2. Malgré des progrès reconnus, le niveau de croissance du pays reste en deçà des objectifs fixés pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (5 pour cent par an en moyenne ces dernières années contre les 7 à 8 pour cent nécessaires).
3. L'incidence de la pauvreté reste très élevée malgré un net recul, celle-ci ayant chuté de 67,9 pour cent en 1994 à 57,1 pour cent en 2002<sup>2</sup>. Elle est particulièrement marquée en milieu rural (65,2 pour cent). La prévalence de l'extrême pauvreté atteint 20,2 pour cent de la population en zone rurale et avoisine même les 30 pour cent dans les régions de Tambacounda et Kaolack.

### Éducation

4. En matière d'éducation, le Sénégal a réalisé des progrès considérables ces dernières années. Le budget de l'éducation est passé de 13,5 pour cent des dépenses publiques en 2000 à 22 pour cent en 2005. Le taux net de scolarisation atteignait 69,3 pour cent en 2004 (71,3 pour cent pour les garçons contre 67,3 pour les filles). Cependant, des disparités non négligeables existent entre les différentes régions et entre zones rurales et urbaines. Dans la région de Kaolack, par exemple, le taux brut de scolarisation accusait 26,1 points de retard par rapport à la moyenne nationale de 82,5 pour cent en 2005<sup>3</sup>. La durée de scolarisation en zones urbaines (6,3 ans) est deux fois supérieure à celle des zones rurales (3,7 ans).
5. Dans certaines régions, d'importants progrès restent à faire pour réduire l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles, notamment dans les régions de Tambacounda et de Kolda, où l'on observe un écart de plus de 19 points contre une moyenne nationale de 3,8 points.
6. Par ailleurs, le taux d'abandon scolaire de 30 pour cent demeure un problème important, qui touche surtout les filles en zones rurales. Si, au niveau national, le taux d'achèvement global de cinq années d'éducation primaire était de 51 pour cent en 2003/2004, celui des filles n'atteignait que 45 pour cent; dans la région de Tambacounda, ces taux étaient respectivement de 39,2 et 30,7 pour cent<sup>4</sup>.
7. On constate une augmentation des effectifs dans le secteur préscolaire; toutefois, des inégalités sociales et géographiques persistent dans l'accès à ce niveau d'enseignement, qui demeure limité pour les enfants issus de milieux pauvres.

---

<sup>1</sup> Direction de la prévision et de la statistique, Sénégal.

<sup>2</sup> La Pauvreté au Sénégal: de la dévaluation de 1994 à 2001–2002, Direction de la prévision et de la statistique, Sénégal, Banque mondiale, 2004.

<sup>3</sup> Statistiques scolaires 2004/2005, Direction de la planification et de la réforme de l'éducation.

<sup>4</sup> Données statistiques de base 2005, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).



## Insécurité alimentaire et vulnérabilité

8. L'agriculture et les activités connexes constituent les principales sources de revenus pour 80,9 pour cent de la population dans les zones rurales. Cependant, la productivité de l'agriculture reste faible, ne contribuant qu'à 17 pour cent du produit intérieur brut en 2004<sup>5</sup>. La capacité de la production agricole à satisfaire les besoins alimentaires des populations est structurellement déficitaire. Durant les cinq dernières années, la production nationale de céréales n'a couvert en moyenne que 35 pour cent des besoins, le déficit céréalier étant compensé par les importations<sup>6</sup>.
9. Le Sénégal reste vulnérable aux effets des multiples catastrophes naturelles, comme la sécheresse, les inondations ou les invasions acridiennes, qui, en période de soudure, affectent la sécurité alimentaire des populations, notamment celles dépendantes de l'agriculture de subsistance.
10. L'étude d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) de décembre 2005<sup>7</sup> révèle que 20 pour cent des ménages font face à une insécurité alimentaire sévère et 26 pour cent, à une insécurité alimentaire modérée; 36 pour cent sont menacés d'insécurité alimentaire et seulement 18 pour cent bénéficient d'une sécurité alimentaire. Plus de 75 pour cent des ménages souffrent d'insécurité alimentaire en Casamance naturelle et dans la région de Tambacounda, dont 40 pour cent connaissent une insécurité alimentaire sévère. Dans le Bassin arachidier, 38 pour cent sont en insécurité alimentaire, dont 13 pour cent en insécurité sévère. Dans les autres régions, la prévalence de l'insécurité alimentaire est inférieure à la moyenne de l'échantillon (42 pour cent) et les ménages sont essentiellement en insécurité alimentaire modérée, grâce notamment à la diversification des sources de revenus.
11. Ces ménages en insécurité alimentaire se caractérisent par de faibles revenus et une forte proportion de leurs dépenses consacrée à l'alimentation; un régime alimentaire pauvre ou très pauvre; une faible production de céréales et une très faible production de cultures de rente; un faible capital-bétail; des revenus non diversifiés; et une vulnérabilité aux chocs naturels et économiques.

## Malnutrition

12. Entre 1992 et 2005, la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans a connu des améliorations, le taux de retard de croissance (malnutrition chronique) passant de 21,7 à 16,4 pour cent, le taux d'insuffisance pondérale, de 20,1 à 17,4 pour cent, et celui de l'émaciation, de 8,7 à 7,7 pour cent. Les taux de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale sont deux fois plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.
13. La malnutrition au Sénégal s'explique par des comportements alimentaires inappropriés; des maladies de l'enfant; une qualité des soins inadéquate; une couverture en eau potable et assainissement insuffisante; une insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Banque mondiale: World Development Indicators, 2005.

<sup>6</sup> Bilan commun de pays, 2005.

<sup>7</sup> "Analyse de la vulnérabilité structurelle en milieu rural au Sénégal dans le cadre de l'élaboration du programme de pays 2007–2011" (décembre 2005), Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest).

<sup>8</sup> Programme de renforcement de la nutrition (PRN, phase II, 2007–2011).



14. L'introduction de l'alimentation complémentaire est trop prématurée ou, au contraire, tardive; la pratique de l'allaitement maternel exclusif reste encore faible (34 pour cent en 2005)<sup>9</sup>. Malgré la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire (PCIME-C), la fréquence des maladies de l'enfant demeure élevée et la prise en charge de l'enfant malade, inadéquate.
15. La prévalence de l'anémie ferriprive est estimée à 71 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans et à 43 pour cent chez les femmes en âge de procréer<sup>10</sup>. Les pratiques alimentaires inadéquates et un environnement marqué par un haut niveau de parasitoses intestinales fragilisent les enfants, qui souffrent de malnutrition ou d'anémie, et les rendent beaucoup plus vulnérables au paludisme et aux autres endémies.
16. La prévalence du goitre due à la déficience en iode est estimée à 17 pour cent. Dans deux régions en particulier, Tambacounda et Kolda, la déficience en iode est reconnue comme endémique et la prévalence du goitre, estimée à 51 pour cent.
17. La prévalence encore importante des maladies diarrhéiques et la recrudescence de choléra en 2004 et 2005 sont dues en grande partie au faible accès à l'eau et à l'assainissement.
18. Par ailleurs, les lourds travaux encore effectués par les femmes à un stade avancé de leur grossesse, le faible niveau d'instruction des mères et la faible accessibilité aux aliments durant la période de soudure sont autant de facteurs qui expliquent les faibles poids de naissance et les retards de croissance.
19. Le taux de prévalence du VIH/sida (0,7 pour cent)<sup>11</sup> demeure stable et relativement faible dans la population générale.

## Politiques du Gouvernement

20. Le nouveau Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II)<sup>12</sup> du Sénégal pour la période 2006–2010 repose sur quatre axes stratégiques conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): création de richesses; accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base; protection sociale; prévention et gestion des risques liés aux catastrophes; bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.
21. En matière de nutrition, le principal objectif chiffré du Gouvernement pour 2015 est la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale à 11 pour cent. Le Sénégal a mis en place un Programme de renforcement de la nutrition (PRN) visant à: i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans; ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et en vitamine A; iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive; iv) assurer une disponibilité et un accès durables à une alimentation en quantité et qualité suffisantes pour toute la population, en particulier les personnes vulnérables ou vivant avec le VIH/sida.

---

<sup>9</sup> Quatrième enquête démographique et de santé (EDS-IV) (2005).

<sup>10</sup> Rapport sur les carences en vitamines et minéraux en Afrique subsaharienne (2004) publié par l'Initiative Micronutriments (MI), l'UNICEF, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la Banque de développement de l'Afrique australe.

<sup>11</sup> EDS-IV (2005).

<sup>12</sup> En cours de finalisation.



22. Le Programme décennal de l'éducation et de la formation 2000–2010, dont l'un des objectifs majeurs est la généralisation de l'enseignement élémentaire en 2010 en favorisant l'accès à un système éducatif de qualité et bien géré, fait des cantines scolaires un déterminant essentiel de la qualité des apprentissages dans l'environnement scolaire. Le Ministère de l'éducation nationale a lancé son propre programme de cantines scolaires dans les écoles primaires et secondaires. Cependant, les financements alloués ne permettent de couvrir qu'un nombre très réduit d'écoles. Par ailleurs, le Gouvernement confère un rang de priorité nationale au développement de la petite enfance à travers, notamment, le financement du programme de l'Agence nationale de la case des tout-petits.
23. Au travers du DSRP II, le Gouvernement reconnaît que des chocs exogènes peuvent remettre en cause ses objectifs en matière de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi il envisage de renforcer le dispositif de prévention, de préparation et de gestion des crises alimentaires.

## ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

24. L'évaluation du programme de pays 2002–2006<sup>13</sup> confirme la pertinence du ciblage géographique et du choix des secteurs d'intervention.
25. L'activité fondamentale 1 "Contribution au programme de renforcement de la nutrition" a souffert de contraintes importantes, en raison d'un changement d'orientation des priorités stratégiques nationales privilégiant des interventions à caractère préventif, et du manque de capacité de certains partenaires à mener à bien la distribution d'aliments programmée avec le PAM.
26. L'activité fondamentale 2 "Appui au secteur de l'éducation et de la formation" a eu des impacts positifs sur les résultats scolaires. En comparant les écoles bénéficiant de l'aide du PAM aux autres écoles, on observe au niveau des écoles assistées par le PAM: i) un accroissement des effectifs plus rapide, notamment concernant les filles; ii) une parité filles/garçons plus marquée; iii) une meilleure rétention des élèves; iv) un moindre taux de redoublement; et v) un plus fort taux moyen de réussite aux examens<sup>14</sup>. Toutefois, l'absence d'un dispositif de pilotage et de suivi au niveau national et le manque de capacités et de ressources au niveau décentralisé ont conduit le PAM à se substituer au Gouvernement dans la planification et la gestion de cette activité.
27. Concernant l'activité fondamentale 3 "Assistance à la prévention des crises", l'évaluation a fait ressortir la nécessité de renforcer les moyens de ciblage des bénéficiaires les plus vulnérables et de définir avec plus de précision les types d'activités éligibles.
28. La mission d'évaluation a recommandé que l'accent soit mis sur l'amélioration du système de suivi et d'évaluation et sur l'identification de partenaires disposant de ressources suffisantes pour: i) assurer l'encadrement des activités sur le terrain; ii) mettre en œuvre des activités complémentaires; et iii) suivre et évaluer les résultats obtenus conformément aux objectifs fixés. Par ailleurs, le renforcement du cadre institutionnel actuellement opéré aux niveaux national, régional, départemental et local doit être développé. Enfin, l'appui du PAM devra être davantage intégré dans les programmes nationaux; cette intégration devrait servir de complément aux efforts entrepris pour accroître la capacité nationale de planification et de gestion de l'aide alimentaire.

<sup>13</sup> Mission d'évaluation composée des consultants G. Landart, J.P. Vélis et A. Ndiaye (mars 2005).

<sup>14</sup> Mesure d'impact du programme d'alimentation scolaire du PAM dans les écoles rurales du Sénégal, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), mai 2004.





29. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10188.1 du PAM en Casamance naturelle s'achèvera en décembre 2007. L'évaluation de cette opération, prévue au premier trimestre de l'année 2007, en tirera les enseignements et prendra en compte les conditions sécuritaires, politiques et socioéconomiques prévalant en Casamance naturelle.

## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

30. Le programme de pays contribuera à la réalisation des sept premiers OMD, suivra les axes stratégiques exposés dans le projet de DSRP II (2006–2010) et reprendra les domaines de coopération retenus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2007–2011).
31. Le programme de pays poursuivra les objectifs spécifiques suivants:
- appui à la mise en œuvre des programmes du Gouvernement dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans;
  - amélioration de l'accès des enfants à une éducation de base de qualité;
  - amélioration de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et de la gestion des ressources naturelles.
- Il contribuera également à la réalisation des objectifs stratégiques 2, 3, 4 et 5 du PAM<sup>15</sup>. L'objectif stratégique 5 y est intégré de façon transversale et guidera la mise en œuvre d'une stratégie de retrait progressif du PAM, en s'appuyant sur le renforcement des capacités nationales aux niveaux central et local.
32. Le programme de pays sera structuré autour de trois composantes fondamentales<sup>16</sup>:
- appui aux activités de prévention de la malnutrition;
  - éducation et développement de l'enfant;
  - prévention des crises alimentaires.
33. L'actualisation en décembre 2005 de l'enquête ACV a identifié les zones géographiques correspondant au Bassin arachidier, à la Casamance naturelle<sup>17</sup> et au Sénégal oriental comme étant les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire; ces zones seront prioritaires pour le ciblage des interventions alimentaires dans le cadre du nouveau programme de pays<sup>18</sup>. En 2007, une nouvelle étude ACV sera entreprise dans les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, qui permettra un ciblage plus affiné au niveau des départements.
34. Les Engagements renforcés en faveur des femmes ont été pris en compte, notamment les engagements I.3, II.1, III.2, III.3, III.4, V.1, V.2 et V.3.

<sup>15</sup> Plan stratégique 2006–2009 (WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1).

<sup>16</sup> Le classement de ces activités ne reflète pas leur degré de priorité ni leur importance relative en valeur ou volume.

<sup>17</sup> Zone d'intervention de l'IPSR 10188.1, qui s'achèvera en décembre 2007.

<sup>18</sup> Voir la carte des zones prioritaires d'intervention à la page 23.



## Composantes du programme

⇒ *Composante 1: Appui aux activités de prévention de la malnutrition*

35. La composante 1 répond aux objectifs stratégiques 3 et 5 du PAM. L'objectif spécifique de cette activité est d'assister le Gouvernement dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les groupes vulnérables. Les résultats attendus à moyen terme sont les suivants<sup>19</sup> : i) prévention de la dégradation de l'état nutritionnel chez les enfants de moins de 5 ans et les groupes vulnérables et prévention de la carence en iode dans les zones à forte prévalence de goitre; ii) renforcement de la capacité nationale de concevoir et de mener des programmes nutritionnels.
36. Cette activité sera mise en œuvre dans le cadre de la composante Nutrition/PCIME-C du PRN II, qui prévoit le suivi de la croissance chez les enfants âgés de moins de 2 ans; des séances de sensibilisation et de formation des mères; et la distribution à base communautaire de produits et médicaments pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes.
37. Ainsi, le PAM contribuera à la promotion des activités de prévention de la malnutrition et soutiendra les séances de sensibilisation à des pratiques alimentaires, nutritionnelles, hygiéniques et sanitaires adéquates, conduites durant les mois les plus critiques de la période de soudure (juillet, août, septembre). Durant ces séances bimensuelles, soit 6 séances par an assistées par le PAM, les femmes enceintes et les mères allaitantes ciblées par le programme recevront à titre incitatif une ration sèche familiale composée de 5 kg de légumineuses (niébé), 2 kg d'huile enrichie en vitamine A et 400 g de sel iodé<sup>20</sup>.
38. Le nombre de femmes en âge de procréer ciblées par le PAM dans les zones les plus vulnérables s'élèvera progressivement de 9 000 en 2007 à 13 000 en 2011, portant le nombre total de bénéficiaires<sup>21</sup> à environ 330 000 sur la période 2007–2011.
39. L'aide alimentaire du PAM constituera une réponse aux besoins des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire; elle compensera également le coût d'opportunité résultant de l'abandon temporaire des tâches régulières pour participer aux séances de sensibilisation.
40. Les séances communautaires seront menées dans le cadre du PRN par des agences d'exécution communautaire, qui assureront également la pesée des enfants, la distribution de micronutriments (vitamine A et fer) et le déparasitage. Ces activités de nature préventive viendront compléter les activités d'alimentation curative réalisées au niveau des postes de santé. Outre le PAM, des partenaires majeurs comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), World Vision, Helen Keller International, MI, l'Institut de technologie alimentaire (ITA) et d'autres acteurs comme les collectivités locales interviendront de manière concertée ou conjointe dans le cadre du PRN. Cette coopération sera coordonnée par la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM), avec l'appui de la Division de l'alimentation, de la nutrition et de la survie de l'enfant (DANSE) du Ministère de la santé.

<sup>19</sup> Voir la matrice des résultats en annexe II.

<sup>20</sup> Voir annexe I-B.

<sup>21</sup> Six personnes par ménage en moyenne; voir annexe I-A.



41. Le PAM participera aux efforts nationaux d'enrichissement des aliments et appuiera en particulier les efforts engagés pour l'iodation universelle du sel<sup>22</sup>. En collaboration avec la CLM et l'ITA, il appuiera également les activités de promotion de la production locale et de la consommation par les groupes vulnérables d'aliments enrichis.
42. Par ailleurs, le PAM contribuera à la réalisation du deuxième objectif du PRN, à savoir "renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du pays en matière de nutrition pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique", à travers le cofinancement de missions et d'études visant l'adoption de modalités plus efficaces d'exécution, de gestion et de suivi des interventions nutritionnelles. Ces études, réalisées en collaboration avec la CLM, l'ITA, la DANSE, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires, permettront, en outre, de déterminer avec plus d'acuité le rôle des vivres et la pertinence de l'aide alimentaire du PAM dans les programmes nutritionnels mis en œuvre au Sénégal.

⇒ *Composante 2: Éducation et développement de l'enfant*

43. La composante 2 ciblera les cantines des écoles primaires et quelques centres préscolaires. L'objectif spécifique de cette activité, qui vise à favoriser l'accès des enfants à une éducation de base de qualité, répond aux objectifs stratégiques 4 et 5 du PAM. Les résultats attendus à moyen terme sont: i) l'amélioration de la scolarisation des garçons et des filles dans les écoles primaires et maternelles assistées par le PAM; ii) l'amélioration de l'assiduité des garçons et des filles dans les écoles primaires et maternelles appuyées par le PAM; iii) l'amélioration de la capacité de concentration et d'apprentissage des garçons et des filles dans les écoles primaires appuyées par le PAM; et iv) l'amélioration de la capacité du Gouvernement d'élaborer et de gérer un programme national d'alimentation scolaire dans le contexte de la promotion du PEE.
44. Au démarrage, le programme de pays 2007–2011 assistera 160 000 élèves vivant dans les zones d'intervention couvertes par le programme de pays 2002–2006 puis, à partir de la rentrée scolaire 2007/2008, il intégrera des élèves de Casamance naturelle jusque là assistés par l'IPSR 10188.1 (2005–2007). Chaque année, le nombre d'élèves pris en charge par les cantines scolaires appuyées par le PAM augmentera de 7,2 pour cent en moyenne pour atteindre 222 400 bénéficiaires en 2011.
45. Dans les mêmes zones d'intervention, le PAM appuiera certaines écoles primaires administrées par des ONG comme Caritas. Par ailleurs, le PAM interviendra ponctuellement dans le cadre de projets interinstitutionnels visant à moderniser certains *daaras*<sup>23</sup>, en coopération avec les ministères concernés et les organismes des Nations Unies, particulièrement l'UNICEF, le Bureau international du Travail, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> Projet PAM "Iodation du sel au Sénégal", 2006–2007, Canadian Impact Grant, en partenariat avec la CLM, MI et l'UNICEF.

<sup>23</sup> Structure d'enseignement religieux traditionnel, faisant partie du système éducatif formel par décret gouvernemental de 2002.

<sup>24</sup> Mission de formulation du programme de pays 2007–2011: Proposition de la sous-composante: "*Daaras*, CARITAS et alphabétisation/formation", bureau du PAM au Sénégal, novembre 2005.



46. L'aide alimentaire fournie au niveau des cantines scolaires du cycle primaire apportera un supplément alimentaire aux élèves et encouragera les familles à scolariser les enfants âgés de 7 à 12 ans, en particulier les filles. Les enfants recevront un repas tous les jours, 150 jours par an. La ration journalière comprendra 120 g de céréales, 30 g de légumineuses, 20 g d'huile enrichie en vitamine A et 5 g de sel iodé.
47. Le PAM appuiera également les Cases des tout-petits (CTP) dans les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, où les taux d'inscription dans les centres préscolaires sont les plus bas et où les taux de scolarisation dans le primaire sont parmi les plus faibles, afin de préparer plus efficacement les enfants à une intégration dans le cycle primaire. Les CTP recevront également le soutien de l'UNICEF, de World Vision et du PRN.
48. Les enfants inscrits dans les CTP recevront un repas tous les jours, 150 jours par an. La ration journalière comprendra 80 g de céréales, 20 g de légumineuses, 10 g d'huile enrichie en vitamine A et 3 g de sel iodé. Le nombre d'enfants issus de familles défavorisées assistés par le PAM dans les CTP s'élèvera progressivement de 7 000 en 2007 à près de 9 200 en 2011.
49. La composante 2 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de "l'Alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel", qui vise à favoriser l'accès à une éducation de base de qualité pour les enfants vivant dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire. Les partenariats déjà établis avec l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNFPA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des ONG s'intègrent dans cette stratégie et seront renforcés. En particulier, la collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de l'éducation nationale sera au centre des efforts pour promouvoir la mise en place du PEE.
50. La dimension multisectorielle du PRN permettra d'établir des synergies avec le programme d'alimentation scolaire et préscolaire du PAM. En effet, le PRN prévoit la distribution hebdomadaire de doses de fer et un déparasitage semestriel au mébendazol au niveau des écoles dans ses zones d'intervention.
51. Pour permettre le processus d'appropriation nationale des projets de cantines scolaires et développer une stratégie de retrait du PAM, cette activité se réalisera sous la direction de la nouvelle Division nationale des cantines scolaires (DNCS) du Ministère de l'éducation mise en place en 2006 avec l'assistance du PAM<sup>25</sup>.
52. La DNCS et le PAM étudieront les mécanismes de remplacement possibles pour financer l'alimentation scolaire; le désengagement du PAM suppose le renforcement préalable des capacités institutionnelles aux niveaux central et local, selon des plans d'action annuels élaborés par le PAM et la DNCS en consultation avec les autres partenaires.
53. En offrant des formations en matière de ciblage, de suivi et d'évaluation, d'élaboration de rapports axés sur les résultats, de gestion des programmes, d'achats de vivres, de suivi des besoins et de stratégie de financement, le PAM contribuera au renforcement des capacités de la DNCS et des entités locales, telles que les inspections de l'éducation, les collectifs de directeurs d'écoles, les agences régionales de développement (ARD), les conseils régionaux, les ONG et les collectivités locales. Ces activités faciliteront l'appropriation des projets de cantines scolaires et des activités associées tout en contribuant à la mobilisation de ressources diversifiées.

---

<sup>25</sup> German Quality Improvement Grant, projet "Mise en place de la Division nationale des cantines scolaires au Sénégal", 2006.



54. Le PAM et la DNCS faciliteront la création de partenariats opérationnels avec des ONG telles que World Vision, Aide et Action, Plan International, Caritas et d'autres ONG internationales et locales pour mobiliser les communautés et les encourager à participer à la gestion, au suivi et à l'évaluation des projets de cantines scolaires. En outre, ils s'attacheront à renforcer les comités de gestion des cantines scolaires, qui à terme devraient être composés au moins pour moitié de femmes, lesquelles seront incitées à prendre une part de plus en plus importante aux processus de décision.

⇒ *Composante 3: Prévention des crises alimentaires*

55. L'objectif spécifique de cette composante, visant à améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles, répond aux objectifs stratégiques 2 et 5 du PAM. Les résultats attendus à moyen terme sont les suivants: i) capacité accrue des ménages, notamment ceux dirigés par des femmes, les plus exposés aux effets des périodes de soudure et des chocs de subvenir à leurs besoins alimentaires; ii) capacité nationale accrue d'analyser la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, et d'élaborer et de mener des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire.
56. Les volets Vivres pour la création d'actifs (VCA) et Vivres au profit de la formation (VPF) se dérouleront essentiellement durant la période de soudure dans les zones prioritaires identifiées par l'ACV, où sont constatés les problèmes les plus aigus en matière de disponibilité, d'accessibilité et d'utilisation adéquate des vivres. Ils se centreront sur des interventions établies selon une approche participative, améliorant la capacité des communautés de répondre aux crises alimentaires par l'accroissement des disponibilités vivrières, l'augmentation et la diversification des revenus, la réduction des effets des calamités et la protection des ressources naturelles. Les femmes et les adolescentes constitueront au moins 75 pour cent des bénéficiaires des vivres du PAM et seront activement impliquées dans l'identification des microprojets.
57. La ration familiale<sup>26</sup> journalière prévue pour les activités VCA et VPF est composée de 2,5 kg de céréales, 250 g de légumineuses, 150 g d'huile enrichie en vitamine A et 30 g de sel iodé. L'aide alimentaire aura une fonction incitative et favorisera le transfert de revenus au sein des ménages pour promouvoir la réalisation de travaux collectifs d'aménagement. Les travaux et aménagements susceptibles d'avoir le plus grand impact sur la préservation du patrimoine agro-sylvo-pastoral et sur l'accroissement durable des productions seront privilégiés. Il s'agira essentiellement de travaux d'aménagement de terroirs (barrages, seuils d'épandage, surcreusement de mares) et de zones de production (aménagement de bas-fonds, brise-vent) ou encore de petites infrastructures rurales (puits, pistes rurales). Les vivres serviront également à appuyer la formation des femmes en vue de renforcer leurs capacités de gestion des actifs productifs créés.
58. Les ressources VCA et VPF fournies par le PAM seront complémentaires au savoir-faire et aux ressources humaines et financières apportées par les autres partenaires. Le développement de partenariats décentralisés avec les services départementaux du développement rural, les services départementaux des Eaux et Forêts, les ARD, les conseils régionaux et les collectivités locales facilitera l'appropriation des activités et une meilleure planification des besoins, tout en contribuant à la mobilisation de ressources supplémentaires.

---

<sup>26</sup> Six personnes par famille en moyenne.

59. Dans le cadre de cette activité, il sera consacré une part importante des ressources au volet Renforcement des capacités des partenaires nationaux dans les domaines relatifs au système de suivi et d'analyse de l'insécurité alimentaire, de la vulnérabilité des ménages et de la malnutrition<sup>27</sup>.
60. À travers l'assistance technique et le cofinancement d'ateliers de formation, le PAM appuiera, en partenariat avec le Gouvernement, notamment avec le Conseil national de sécurité alimentaire et le Commissariat à la sécurité alimentaire, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le Système d'alerte rapide au risque de famine (FEWSNET), les activités d'amélioration des méthodes et des outils permettant d'analyser la sécurité alimentaire et la malnutrition de façon intégrée et exhaustive, et visant à renforcer les efforts engagés pour le développement d'un système d'alerte précoce au Sénégal.
61. En prévision de futures crises alimentaires, le PAM participera à la planification des interventions d'urgence des organismes des Nations Unies présents au Sénégal, et aidera le Gouvernement à élaborer un plan national d'urgence. Il soutiendra les efforts nationaux visant à créer une entité intersectorielle (intégrant plusieurs ministères, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les ONG) chargée de la prévention et de la gestion des crises alimentaires.

---

## GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

62. La concertation avec le Gouvernement, les donateurs, les organismes des Nations Unies, les ONG et les autres partenaires a été assurée lors de l'élaboration du programme de pays; la matrice des résultats, contenant les indicateurs de suivi, a été élaborée lors d'un atelier réunissant le PAM et ses partenaires. Cet atelier a également été l'occasion d'ébaucher le système de suivi et d'évaluation du programme de pays.
63. Un comité consultatif local composé des acteurs énumérés ci-dessus passera en revue les projets de résumés pour chaque composante, avant qu'ils ne soient approuvés par le directeur de pays. Chaque composante sera mise en œuvre sous la direction d'un groupe comprenant le Gouvernement et les partenaires de programmation afin d'assurer la fourniture rapide des intrants.
64. Le PAM effectuera des missions périodiques sur le terrain selon un plan de mission annuel et veillera à ce que les partenaires d'exécution lui rendent compte de leurs activités dans le cadre d'accords de terrain. Des missions régulières conjointes avec les partenaires ou les donateurs sont également prévues. La coopération avec le Gouvernement sera officialisée à travers le Plan d'action pour le programme de pays 2007–2011 et les plans de travail annuels.
65. Conformément aux efforts engagés durant l'exécution du programme de pays 2002–2006 et la formulation du PNUAD (2007–2011), avec l'UNICEF comme chef de file du groupe de travail Suivi et Évaluation au sein du système des Nations Unies au Sénégal, le PAM renforcera son processus de gestion axée sur les résultats.

---

<sup>27</sup> Certaines activités seront financées à travers des fonds consacrés au renforcement des capacités nationales en matière de sécurité alimentaire, projet 2006–2007, et connus en anglais sous le nom de "Institutional Strengthening".



66. Dans le domaine de la nutrition, les données de référence seront issues de l'enquête démographique et de santé EDS-IV et du PRN-I; le système de suivi de la composante s'intégrera entièrement dans celui du PRN-II. Dans le cadre de "l'Alliance pour le Sahel", le PAM et ses partenaires utiliseront un système commun de suivi et d'évaluation piloté au niveau du Ministère de l'éducation nationale; ce système prévoit une enquête de référence et des mises à jour annuelles. Le suivi des résultats à court terme de la composante Éducation s'appuiera sur les structures décentralisées qui permettront la remontée régulière d'informations conformément à un canevas préétabli. Des enquêtes de référence sur la situation de la sécurité alimentaire et des mises à jour à mi-parcours et en fin de programme permettront d'obtenir des informations sur les effets des interventions de la composante Prévention des crises alimentaires. Une fois renforcé, le dispositif national de suivi de la vulnérabilité des ménages permettra de surveiller régulièrement la situation de la sécurité alimentaire. Les informations recueillies nourriront une base de données contenant les informations nécessaires à l'élaboration des rapports annuels du programme de pays et des plans de travail annuels et au pilotage du programme de pays et de ses activités.
67. Une auto-évaluation à mi-parcours sera réalisée en mai 2009. Elle incorporera une analyse des risques et permettra la révision des stratégies mises en œuvre. Une mission finale d'évaluation externe et de formulation du programme après 2011 sera réalisée au cours du dernier trimestre 2010.
68. Pour assurer une plus grande qualité des activités prévues dans le cadre du programme de pays, le bureau de pays cherchera des financements auprès du secteur privé et à travers des subventions spéciales.
69. Les vivres seront acheminés par le PAM à travers le port de Dakar aux points de livraison avancés mis à disposition par le Gouvernement à Thiès, Kahone, Tambacounda et Kédougou, où ils seront stockés. Le PAM sera responsable de la gestion des vivres, de leur réception, stockage, transport et distribution sur les sites des activités prévues dans le cadre du programme de pays, en collaboration avec le Commissariat à la sécurité alimentaire, les contreparties nationales et les partenaires. Les coûts du transport intérieur, de l'entreposage et de la manutention (TIEM) seront couverts par le PAM et le Gouvernement. Ce dernier mettra à disposition les magasins de stockage et du personnel pour gérer les vivres et articles non alimentaires.
70. Le bureau de pays poursuivra une stratégie d'acquisition flexible des vivres et d'articles non alimentaires en procédant à l'achat local<sup>28</sup>, selon la disponibilité et sur une base concurrentielle, de certains produits satisfaisant aux normes de qualité requises.

---

<sup>28</sup> Le volume annuel des achats locaux n'excèdera pas 0,2 pour cent de la production nationale annuelle en céréales (riz, mil, sorgho) et légumineuses (niébé).

## ANNEXE I-A

| VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMPOSANTE ET RÉPARTITION DES VIVRES   |                               |   |   |                |                |                                     |
|--|-------------------------------|---|---|----------------|----------------|-------------------------------------|
| Composante   | Quantité de produits (tonnes) | Répartition par composante (%) <sup>*</sup> | Nombre de bénéficiaires <sup>**</sup> hommes/femmes/total |                |                | Pourcentage de femmes bénéficiaires |
|  |                               |   | Hommes  | Femmes         | Total          |                                     |
| <b>Composante 1—Appui aux activités de prévention de la malnutrition</b> |                               |   |   |                |                |                                     |
|  | 2 442                         | 8,8   | 165 000   | 165 000        | 330 000        | 50                                  |
| <b>Composante 2—Éducation et développement de l'enfant</b>               |                               |   |   |                |                |                                     |
| Écoles primaires   | 20 010                        | 71,9  | 145 668   | 134 078        | 279 746        | 48                                  |
| Écoles préscolaires  | 541                           | 1,9   | 9 660   | 8 916          | 18 576         | 48                                  |
| <b>Total Composante 2</b>  | <b>20 551</b>                 | <b>73,8</b>                                 | <b>155 328</b>  | <b>142 994</b> | <b>298 322</b> | <b>48</b>                           |
| <b>Composante 3—Prévention des crises alimentaires</b>                   |                               |   |   |                |                |                                     |
|  | 4 835                         | 17,4  | 165 000   | 165 000        | 330 000        | 50                                  |
| <b>Total des 3 composantes</b>   | <b>27 828</b>                 | <b>100</b>                                  | <b>485 328</b>  | <b>472 994</b> | <b>958 322</b> | <b>49,4</b>                         |
| <b>Total pour le programme de pays</b>                                   | <b>27 828</b>                 | <b>100</b>                                  | <b>485 328</b>  | <b>472 994</b> | <b>958 322</b> | <b>49,4</b>                         |

\* Produits affectés à chaque composante en pourcentage de l'ensemble des produits.

\*\* Six personnes par ménage en moyenne.





## ANNEXE I-B

| TYPE DE PRODUITS ET TAILLE DES RATIONS                            |                             |  |  |
|---|-----------------------------|--|--|
| Composante  | Type de produit alimentaire | Taille des rations individuelles (grammes/personne/jour)           | Valeur nutritionnelle (calories, % des calories représenté par les protéines) par personne |
| Composante 1—Appui aux activités de prévention de la malnutrition | Légumineuses                | 5 000  |  |
|   | Huile enrichie              | 2 000  |  |
|   | Sel iodé                    | 400  |  |
| <b>Total composante 1</b>   |                             | <b>7 400*</b><br>(tous les 15 jours en juillet, août et septembre) | <b>N/D</b>   |
| Composante 2a—<br>Cantines scolaires<br>Écoles primaires          | Céréales                    | 120  | 432  |
|   | Légumineuses                | 30   | 102  |
|   | Huile enrichie              | 20   | 177  |
|   | Sel iodé                    | 5  | 0  |
| <b>Total composante 2a</b>  |                             | <b>205</b>   | <b>711/8,1%</b>  |
| Composante 2b—<br>Cantines scolaires<br>Centres préscolaires      | Céréales                    | 80   | 288  |
|   | Légumineuses                | 20   | 68   |
|   | Huile enrichie              | 10   | 88,5   |
|   | Sel iodé                    | 3  | 0  |
| <b>Total composante 2b</b>  |                             | <b>113</b>   | <b>444,5/8,6%</b>  |
| Composante 3—<br>Prévention des crises alimentaires               | Céréales                    | 2 500  | 1 498  |
|   | Légumineuses                | 250  | 137  |
|   | Huile enrichie              | 150  | 221  |
|   | Sel iodé                    | 30   | 0  |
| <b>Total Composante 3</b>   |                             | <b>2 930**</b>   | <b>1 856/8,2% ***</b>  |

\* Ration familiale à emporter (VPF) pour motiver la participation aux séances de formation/sensibilisation.

\*\* Ration familiale à emporter (VCA).

\*\*\* Six personnes par famille.



| ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS   |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Chaîne de résultats (Modèle logique)   | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses |
| <b>RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PNUAD</b><br>Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition<br>Renforcement du pouvoir de décision des femmes, des capacités des communautés et des bonnes pratiques en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé<br>Accès universel à l'éducation primaire pour les garçons et les filles<br>Prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies |   |                       |
| <b>Résultats à moyen terme du programme de pays</b>  | <b>Indicateurs de résultats<sup>1</sup></b>   |                       |
| <b>Composante 1: Appui aux activités de prévention de la malnutrition</b><br><br>1. Prévention de la dégradation de l'état nutritionnel chez les enfants de moins de 5 ans et les groupes vulnérables et prévention de la carence en iode dans les zones à forte prévalence de goitre  | 1.1 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans<br>1.2 Niveau de connaissance des femmes en matière de bonnes pratiques nutritionnelles, hygiéniques et sanitaires<br>1.3 Prévalence du goitre  |                       |
| 2. Renforcement de la capacité nationale de concevoir et de mener des programmes nutritionnels   | 2.1 Prise en compte adéquate de l'aide alimentaire dans les stratégies et programmes nutritionnels du Gouvernement<br>2.2 Pourcentage de sel iodé produit au niveau des petites unités de production de sel (par rapport à la production totale des petites unités de production)<br>2.3 Pourcentage de ménages consommant du sel iodé dans les zones ciblées |                       |
| <b>Composante 2: Éducation et développement de l'enfant</b><br><br>3. Amélioration de la scolarisation des garçons et des filles dans les écoles primaires et maternelles assistées par le PAM   | <b>par groupe d'âge, niveau et type d'école:</b><br>3.1 Effectifs scolaires en première année dans les écoles ciblées<br>3.2 Taux brut de scolarisation dans les écoles ciblées<br>3.3 Taux net de scolarisation dans les écoles ciblées  |                       |

<sup>1</sup> Les indicateurs chiffrés seront précisés dans les résumés d'activité. Tous les indicateurs seront ventilés par sexe.



## ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS

| Chaîne de résultats (Modèle logique)  | Indicateurs de résultats   | Risques et hypothèses |
|---|--|-----------------------|
| 4. Amélioration de l'assiduité des garçons et des filles dans les écoles primaires et maternelles appuyées par le PAM   | 4.1 Taux de fréquentation<br>4.2 Taux de rétention   |                       |
| 5. Amélioration de la capacité de concentration et d'apprentissage des garçons et des filles dans les écoles primaires appuyées par le PAM  | 5.1 Perception des enseignants de la capacité de concentration et d'apprentissage des élèves bénéficiant d'un programme d'alimentation scolaire<br>5.2 Taux de réussite des élèves aux examens, par groupe d'âge<br>5.3 Taux de redoublement des élèves, par groupe d'âge  |                       |
| 6. Amélioration de la capacité du Gouvernement d'élaborer, et de gérer un programme national d'alimentation scolaire dans le contexte de la promotion du PEE et en vue d'un retrait progressif du PAM | 6.1 Nombre d'écoles incluses dans le programme national d'alimentation scolaire<br>6.2 Nombre d'écoles transférées du programme d'alimentation scolaire du PAM au programme national d'alimentation scolaire<br>6.3 Niveau du budget national consacré à l'alimentation scolaire<br>6.4 Nombre d'élèves bénéficiant des éléments clés du PEE<br>6.5 Pourcentage d'écoles où la communauté est impliquée dans la gestion de l'école et des cantines en particulier<br>6.6 Niveau de collecte, traitement et diffusion des indicateurs de suivi du PEE par le Ministère de l'éducation |                       |
| <b>Composante 3: Prévention des crises alimentaires</b>   |  |                       |
| 7. Capacité accrue des ménages, notamment ceux dirigés par des femmes, les plus exposés aux effets des périodes de soudure et des chocs de subvenir à leurs besoins alimentaires                      | 7.1 Proportion des dépenses des ménages ciblés consacrée à l'alimentation<br>7.2 Degré de diversité du régime alimentaire des ménages ciblés<br>7.3 Pourcentage de femmes occupant un rôle décisionnel dans les comités de gestion des actifs productifs créés<br>7.4 Pourcentage des actifs productifs créés/réhabilités, utilisés par les populations ciblées<br>7.5 Type et importance des activités économiques induites par les actifs productifs créés/réhabilités   |                       |



## ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS

| Chaîne de résultats (Modèle logique)  | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses   |
|---|---|---|
| 8. Capacité nationale accrue d'analyser la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, et d'élaborer et de mener des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire | 8.1 Niveau de qualité et pertinence des rapports produits par le système d'alerte précoce<br>8.2 Niveau de qualité des programmes d'intervention lors de crises alimentaires nationales ou localisées   |   |
| <b>Principaux résultats à court terme du programme de pays</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>   |   |
| 1.1. Fourniture à temps et en quantité suffisante des produits alimentaires lors des séances de prévention de la malnutrition au niveau communautaire                   | 1.1.1 Quantité et qualité des vivres distribués<br>1.1.2 Nombre de bénéficiaires par catégorie<br>1.1.3 Nombre d'enfants de moins de 2 ans dont le suivi de la croissance est réalisé au niveau communautaire<br>1.1.4 Taux de fréquentation aux séances de formation pendant la période d'assistance alimentaire, par catégorie et par sexe<br>1.1.5 Délai de livraison des vivres | Le PRN est adéquatement financé par le Gouvernement et les partenaires  |
| 1.2 Renforcement de la capacité d'iodation du sel par les petits producteurs  | 1.2.1 Quantité de KIO3 distribué par le PAM<br>1.2.2 Existence d'un fond de roulement au niveau des producteurs de sel pour l'achat de KIO3   | Les associations de parents d'élèves et les comités de gestion locaux participent pleinement à la gestion des activités de l'école  |
| 2.1 Renforcement des capacités du personnel de la contrepartie nationale en matière de lutte contre la malnutrition   | 2.1.1 Nombre d'ateliers de formation et personnes formées, par type de formation, avec l'appui du PAM<br>2.1.2 Nombre et type d'études financées par le PAM<br>2.1.3 Nombre de rapports de mission conjoints  | Les services du Ministère de l'éducation nationale impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités sont dotés des moyens humains, matériels et financiers nécessaires |
| 3/4/5.1 Fourniture d'un repas scolaire quotidien aux élèves des écoles primaires et maternelles   | 3/4/5.1.1 Nombre d'élèves recevant une aide alimentaire du PAM par groupe d'âge et type d'école<br>3/4/5.1.2 Quantité et qualité des vivres distribués<br>3/4/5.1.3 Délai de livraison des vivres   |   |
| 6.1 Renforcement des capacités de la Division nationale des cantines scolaires et des structures décentralisées de l'éducation  | 6.1.1 Nombre d'ateliers de formation et personnes formées, par type de formation, avec l'appui du PAM<br>6.1.2 Nombre de rapports de mission conjoints  | Le Gouvernement et les partenaires sont en mesure d'apporter des ressources   |

## ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS

| Chaîne de résultats (Modèle logique)   | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses   |
|--|---|---|
| 7.1 Fourniture de produits alimentaires en temps voulu et en quantité suffisante aux populations les plus exposées aux effets des périodes de soudure à travers des activités VCA et VPF | 7.1.1 Quantité et qualité des vivres distribués<br>7.1.2 Nombre de bénéficiaires par catégorie<br>7.1.3 Nombre de participants, par type d'activité<br>7.1.4 Nombre d'actifs productifs créés, par type<br>7.1.5 Délai de livraison des vivres                  | complémentaires aux vivres fournis par le PAM<br><br>Les communautés apprennent à maîtriser les techniques de préservation et de gestion des ressources |
| 7.2 Participation active des femmes dans les comités de gestion des actifs   | 7.2.1 Pourcentage de femmes membres de comités de distribution des vivres et de gestion des actifs productifs   |   |
| 8.1 Appui des structures nationales dans le cadre du système d'alerte précoce, de l'élaboration et de la gestion des stratégies et programmes de sécurité alimentaire                    | 8.1.1 Nombre d'ateliers de formation et personnes formées, par type de formation<br>8.1.2 Existence d'une stratégie et d'une matrice de plan de suivi pour la sécurité alimentaire<br>8.1.3 Existence d'une ACV mise à jour, et affinée au niveau départemental | Le Gouvernement et les partenaires sont en mesure d'apporter des ressources complémentaires aux vivres fournis par le PAM                               |



Les hypothèses nécessaires à la réalisation des résultats à court terme sont les suivantes: i) le Gouvernement accompagne les activités avec des moyens humains, matériels et financiers complémentaires; ii) les partenaires d'exécution s'acquittent efficacement des tâches attribuées; iii) les zones de distribution sont accessibles; iv) les populations ciblées s'impliquent pleinement dans les activités.

**ANNEXE III**

| <b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES<br/>PAR COMPOSANTE (en dollars)</b> |                     |                     |                     |                   |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
|   | <b>Composante 1</b> | <b>Composante 2</b> | <b>Composante 3</b> | <b>Total</b>      |
| Produits alimentaires (tonnes)                                | 2 442               | 20 551              | 4 835               | <b>27 828</b>     |
| Produits alimentaires (valeur)                                | 1 129 590           | 7 592 558           | 1 603 553           | <b>10 325 700</b> |
| Transport extérieur   | 76 758              | 1 506 524           | 349 606             | <b>1 932 906</b>  |
| TTEM (total)  | 212 031             | 1 972 794           | 440 954             | <b>2 625 779</b>  |
| TTEM (coût par tonne)   | 86,83               | 96,00               | 91,21               |                   |
| Autres COD  | 114 565             | 519 250             | 539 176             | <b>1 172 991</b>  |
| <b>Total COD</b>  |                     |                     |                     | <b>16 057 377</b> |
| CAD <sup>1</sup>  |                     |                     |                     | <b>2 632 653</b>  |
| CAI <sup>2</sup>  |                     |                     |                     | <b>1 308 302</b>  |
| <b>Coût total pour le PAM</b>                                 |                     |                     |                     | <b>19 998 332</b> |
| <b>Contribution du<br/>Gouvernement (estimée)</b>             |                     |                     |                     | <b>1 190 840</b>  |

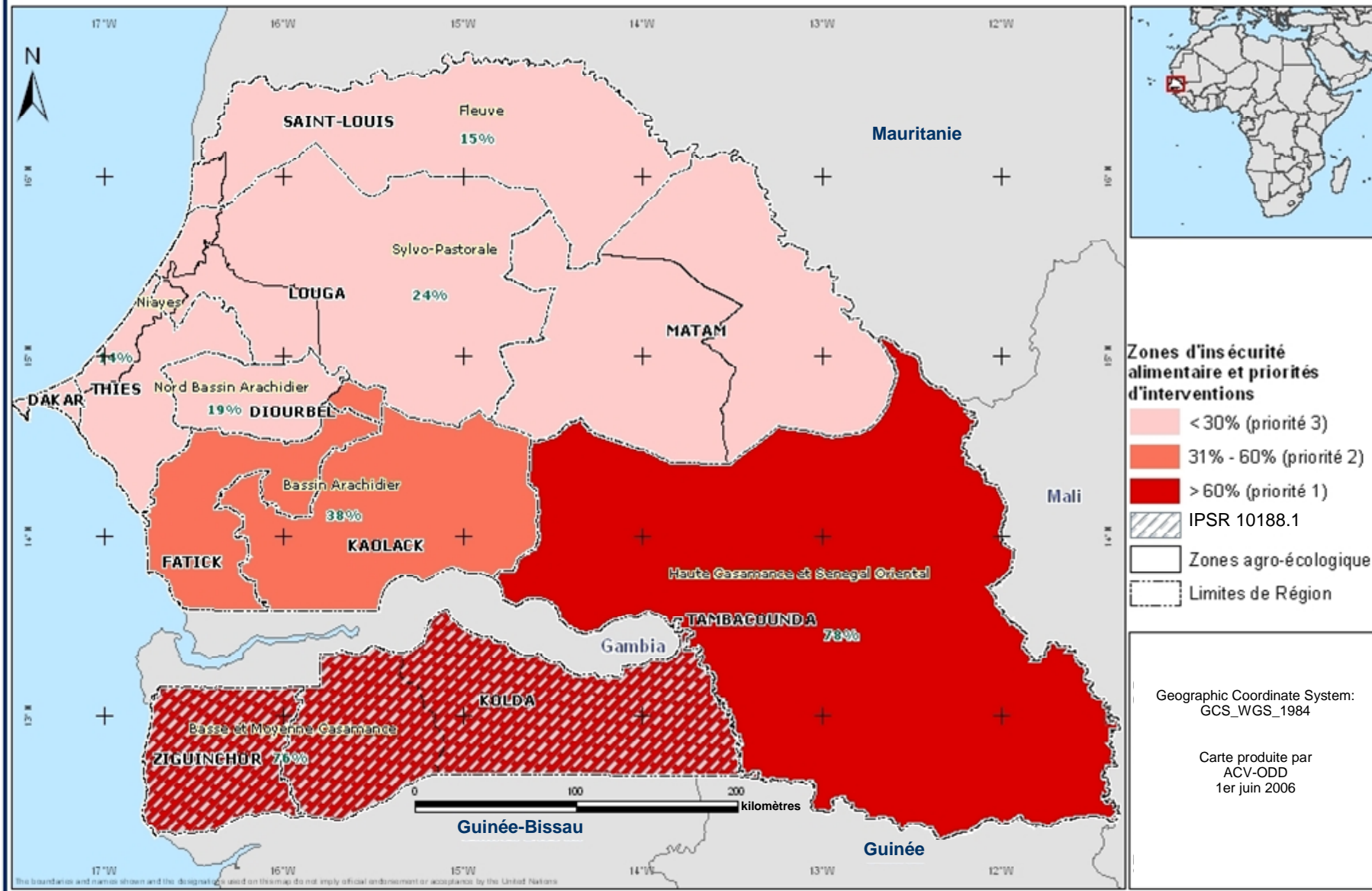
<sup>1</sup> Le montant des CAD est un chiffre indicatif présenté au Conseil d'administration à titre d'information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est réexaminée et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

<sup>2</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux CAI peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



Programme alimentaire mondial

**SÉNÉGAL: Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire – zones d'interventions prioritaires du programme de pays (2007-2011)**



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

|         |   |
|---------|---|
| ACV     | Analyse et cartographie de la vulnérabilité                               |
| ARD     | Agence régionale de développement   |
| CAD     | Coûts d'appui directs   |
| CAI     | Coûts d'appui indirects   |
| CLM     | Cellule de lutte contre la malnutrition                                   |
| COD     | Coûts opérationnels directs   |
| CTP     | Case des tout-petits  |
| DANSE   | Division de l'alimentation, de la nutrition et de la survie de l'enfant   |
| DNCS    | Division nationale des cantines scolaires                                 |
| DSRP    | Document de stratégie de réduction de la pauvreté                         |
| EDS     | Enquête démographique et de santé   |
| FAO     | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture       |
| FEWSNET | Système d'alerte rapide au risque de famine                               |
| IPSR    | Intervention prolongée de secours et de redressement                      |
| ITA     | Institut de technologie alimentaire                                       |
| KIO3    | Iodate de potassium   |
| MI      | Initiative Micronutriments  |
| ODD     | Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)                             |
| OMD     | Objectifs du Millénaire pour le développement                             |
| OMS     | Organisation mondiale de la santé   |
| ONG     | Organisation non gouvernementale  |
| PCIME-C | Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire |
| PEE     | Paquet éducatif essentiel   |
| PNUAD   | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement                 |
| PNUD    | Programme des Nations Unies pour le développement                         |
| PRN     | Programme de renforcement de la nutrition                                 |
| TIEM    | Transport intérieur, entreposage et manutention                           |
| TTEM    | Transport terrestre, entreposage et manutention                           |
| UNESCO  | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA   | Fonds des Nations Unies pour la population                                |
| UNICEF  | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                    |
| VCA     | Vivres pour la création d'actifs  |
| VPF     | Vivres au profit de la formation  |